



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2020**

7-10

N° DEL 2020.11.27/166

Thème : SPORTS 1

Objet : Tarifs forfaits
ski.

Convocation :

Date : 18/11/2020

Affichage : 18/11/2020

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de
suffrages
exprimés : 33

Le **vendredi 27 novembre 2020** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Sandrine CORDIER donne pouvoir à VALDENAIRE Catherine ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;
Gabriel LÉON donne pouvoir à Aurélie POYAU ;

Absents excusés :

Sandrine CORDIER, Florian DAZIN, Gabriel LÉON.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Patrick MICHEL

Considérant l'objectif d'intérêt général que présente le développement de la pratique du ski par les jeunes, notamment sur le plan de la santé, de la socialisation et de l'équilibre psychologique,
Considérant d'autre part l'insertion sociale et préprofessionnelle que permet cette pratique compte tenu du poids économique du ski alpin dans l'économie du territoire,
Il est opportun de mettre en place une politique tarifaire des remontées mécaniques permettant d'atteindre ces objectifs d'intérêt général.

Dans le cadre de l'harmonisation des conditions tarifaires entre les communes du Prorel (Briançon, Puy Saint Pierre et Puy Saint André) et les communes de Serre Chevalier et afin de dynamiser la pratique du ski alpin auprès des enfants et des adolescents, les jeunes de moins de 20 ans au 1^{er} Janvier 2020, scolarisés et habitant dans l'une de ces trois communes, bénéficient pour la saison 2020/2021 des forfaits suivants aux tarifs de :

- **46 euros pour le forfait saison « Serre Chevalier hiver »**
- **159 euros pour le forfait saison « Serre Chevalier hiver + été » (nouveau 2020)**

Il est par ailleurs rappelé que les jeunes étudiants briançonnais âgés de 20 à 25 ans (jusqu'à 25 ans au 1^{er} janvier 2020) bénéficient quant à eux de tarifs attractifs, à savoir :

- **164 euros pour le Forfait « Olympique Jeunes » Saison Serre Chevalier** (valable les Mercredis, Samedis et Dimanches)
- **380 euros pour le forfait « Carte Jeunes » Saison Serre Chevalier**

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De prendre acte, pour les jeunes Briançonnais de moins de 20 ans répondant aux conditions énumérées ci-dessus, des prix de vente des Forfaits :
 - Saison « Serre Chevalier hiver » au prix de 46 euros
 - Saison Serre Chevalier « hiver + été » au prix de 159 €
- De prendre acte, pour les étudiants Briançonnais de 20 à 25 ans répondant aux conditions énumérées ci-dessus, des prix de vente des forfaits :
 - « Olympique Jeunes » saison à 164 €,
 - « Carte Jeunes » saison à 380 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou la directrice générale des services à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS 1 DEL 2020.11.27/166

PUBLIÉ LE **07 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURGIA.